

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-781358

1463H7



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1262 Société : Ron.

Actif Pensionné(e) Autre : BEL BEIDA Abdallah

Nom & Prénom : BEL BEIDA Abdallah

Date de naissance : 1950

Adresse : Bd Saïd Lougada n° 59 sin casa

Tél. : 0607818802 Total des frais engagés : .. Dhs

Cadre réservé au Médecin

DI: HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Medecin Agrée. Permis Conduire
51, Rue Benou Nafis Maârif - Casablanca
Tél. : 05 22 25 81 82 17 JAN 2023

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..

Nom et prénom du malade : BEL BEIDA Abdallah Age: ..

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ..

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ..

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .. Le : ..

Signature de l'adhérent(e) : ..

Le : ..

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE JOBRANI LAÏLA <i>Docteur en Pharmacie</i> <i>Rue 2, Loumrazzin, Sidi Moumen</i> <i>Tél : 022 70 03 43</i>	17.01.23	469,20

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou-Nafiss Angle (ex Jura et Faucilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82

17 JAN 2023

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

Bab el Oued Shadet

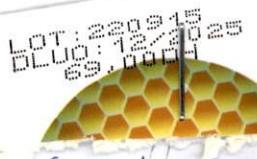
126,30

Argent



69,00

Duvon

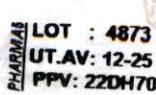


Hypocalc



14,80

vit C 100



22,70

Romica 100

PPV 79DH70
PER 07/25
LOT 12536



79DH70

53,10

40,10⁰⁰

56,60

462,20

Asix 500

Relax 100

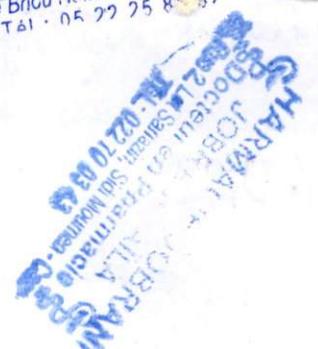
Prednisolone

Diklofenac

Dr. HORM
Médecin

Medecin Agricole
51, Rue Beni I. fia Ma
Tél. - 05 22 25 88 67

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NRQ
PPV: 56.60 DH



LOT N°:

UT. AV.:

PPV (DH):

40,00